

# MISE EN CONCURRENCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LA PLACE DU BOURNIAU.

## REGLEMENT DE CONSULTATION.

MAI 2023

### 1. OBJET DE LA CONSULTATION :

La Commune de NOVALAISE autorise l'occupation de l'emplacement faisant partie du domaine public, situé sur la Place du Bourniau, uniquement afin d'y exercer une activité commerciale.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, une convention d'occupation du domaine public communal sera conclue.

#### 1.1. Décomposition en lots des emplacements :

Halle

Place du Bourniau

Droit de passage pour l'accès à la propriété de Madame RAYMOND (portail situé sur la Place du Bourniau) à respecter.

#### 1.2. Durée prévisionnelle de la convention d'occupation et période d'exploitation

Pour l'année 2023, la durée prévisionnelle de la convention est du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 Mars 2024, puis de 12 mois tacitement renouvelables 2 fois, soit jusqu'au 31 Mars 2026 maximum.

La période d'exploitation est définie du 1<sup>er</sup> Avril au 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année.

### 2. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :

L'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction sur le site internet de la commune : [www.novalaise.fr](http://www.novalaise.fr) par mail, jusqu'à la date limite de réception des offres, au candidat qui en fait la demande à l'adresse suivante [compta@novalaise.fr](mailto:compta@novalaise.fr)

#### PIECES DU DOSSIER DE CONSULTATION :

- Un avis d'appel public à la concurrence,
- Un règlement de consultation et son annexe (attestation sur l'honneur),
- Un formulaire de candidature et son annexe.
- Un projet de convention valant de cahier des charges.

### 3. CONSTITUTION ET REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

#### CONSTITUTION

Les candidats doivent produire un dossier de candidature composé des documents suivants :

- Un courrier de candidature motivé,
- Un extrait K bis de moins de 3 mois.
- Un règlement de consultation avec une attestation sur l'honneur, paraphé et signé.
- Une convention valant cahier des charges, paraphée et signée.
- Un formulaire d'offre complété, daté et signé.

Tout autre document jugé utile à la candidature permettant au candidat de démontrer qu'il a les capacités professionnelles et financières pour répondre à la présente mise en concurrence.

La Commune de NOVALAISE se réserve le droit de demander au candidat la production de toute pièce manquante, citée ci-dessus.

Toutes les pièces du dossier de candidatures seront rédigées en langue française. Toutefois, les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

#### REMISE

Les offres devront être transmises par pli postal en recommandé avec accusé de réception ou remises directement contre récépissé à l'accueil de la Mairie dans une enveloppe cachetée portant la mention suivante :

**« Candidature pour l'occupation temporaire du domaine public –  
Place du Bourniau - NE PAS OUVRIR ».**

#### 4. DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

La date limite est fixée au **Mercredi 14 Juin 2023 à 12h00**.

#### 5. CRITERES D'ATTRIBUTION :

1- Expérience professionnelle du candidat dans le domaine d'activité concerné	<b>50 pts</b>
2- Qualité des produits (ingrédients utilisés), leur provenance, méthode de fabrication	<b>30 pts</b>
3- Confort & qualité des installations (chaises, tables, parasols ...)	<b>10 pts</b>
4- Montant de la part variable de la redevance d'occupation proposé par le candidat	<b>10 pts</b>

#### 6. NEGOCIATIONS :

La Commune se réserve la possibilité de négocier avec les candidats qui auront présenté une offre complète. La phase de négociation est destinée à la clarification des offres et à permettre aux candidats de les améliorer.

#### 7. CLASSEMENT DES OFFRES :

La Commune de NOVALAISE procédera à un classement des candidats en fonction des notes attribuées à chacun d'entre eux, et en application des critères d'attribution mentionnés ci-dessus.

#### 8. CAS D'IRRECEVABILITE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- La rédaction ou la présentation des pièces du dossier dans une autre langue que la langue française, ou dans une autre monnaie que l'euro.
- Les dossiers de candidature transmis par voie électronique.
- La réception tardive du dossier, après la date et l'heure limite.
- La non production des pièces manquantes au dossier (énoncées à l'article 3 du règlement de consultation), après demande de la commune de NOVALAISE de les produire.
- Une candidature présentée à la fois au nom propre et en qualité de représentant d'une société pour une même mise en concurrence.

#### **9. RENSEIGNEMENTS :**

Toutes demandes concernant la consultation ou la mise en concurrence pourront être adressées par écrit jusqu'à 10 jours maximum avant la date limite de remise des dossiers de candidatures, par courriel : [compta@novalaise.fr](mailto:compta@novalaise.fr)

La réponse sera transmise sous 5 jours à l'ensemble des candidats ayant transmis une adresse courriel valide.

#### **10. VALIDITE DES OFFRES :**

La période de validité des offres est fixée à 60 jours à compter de la date limite de leur réception.

La commune de NOVALAISE se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

#### **11. PUBLICATION DE L'AVIS D'ATTRIBUTION :**

L'avis d'attribution des conventions d'occupation du domaine public sera publié sur le site Internet de la Commune.

**Mention manuscrite « Lu et approuvé »  
Signature (et cachet éventuel) du candidat.**

**ANNEXE AU REGLEMENT DE CONSULTATION**

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : .....

Demeurant (adresse) : .....

.....

- Déclare agir :  En nom propre.  
 En qualité de représentant d'une société.

Déclare être candidat à une procédure de sélection préalable pour l'occupation du domaine public en vue de l'exploitation de l'emplacement dit HALLE – PLACE DU BOURNIAU (voir plan annexe) pour exercer une activité de.....

Atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation définitive pour les infractions visées aux articles ci-dessous :

Code du travail

- Articles L.8221-1 à L.8224-6 (travail dissimulé) ;
- Article L.8251-1 (travailleurs étrangers) ;
- Article L.8231-1 (marchandage) ;
- Article L.8241-1 (prêt illicite de main d'œuvre) ;

Code pénal

- Articles 222-38 et 222-40 (trafic stupéfiants) ;
- Articles 313-1, 313-2 et 313-3 (escroquerie) ;
- Articles 314-1, 314-2 et 314-3 (abus de confiance) ;
- Articles 324-1 à 324-6 (blanchiment) ;
- Articles 421-2-1 et 421-5-2 (acte de terrorisme) ;
- Article 433-1 (corruption et trafic d'influence) ;
- Article 434-9-2 (entrave à la justice) ;
- Articles 435-2 à 435-4 (atteintes à l'administration publique) ;
- Articles 441-1 à 441-9 (faux) ;
- Article 450-1 (participation à une association de malfaiteurs).

Code Général des Impôts

- Article 1741 (fraude fiscale).

Fait à.....

Le.....

**Pour l'Occupant**

**Nom, Prénom, Qualité, Signature (et cachet éventuel)**